



Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville • BP 2 • 73401 UGINE cedex • Tél. 04 79 37 34 99 • Fax 04 79 37 36 07 contact@contrat-riviere-arly.com

COMITE SYNDICAL

Compte rendu

Séance du 19 mai 2015, 18h30-20h00
Mairie d'Ugine

Le comité syndical du SMBVA, légalement convoqué le 7 mai 2015, s'est réuni le mardi 19 mai 2015 à 18h30, en séance publique à la mairie d'Ugine, salle du Conseil municipal.

CONSEILLERS SYNDICAUX : Nombre de membres en exercice : 21 Quorum : 11 Présents : 17 dont 15 titulaires Nombre de délégués représentés : 1			
DELEGUES PRESENTS – DELEGUES TITULAIRES			
Raymond COMBAZ	CC Beaufortain	Denis HENNEQUIN	CoRAL
Paul MARTIN	CC Beaufortain	Patrick LATOUR	CoRAL
Annick CRESSENS	CC Beaufortain	Frédéric BURNIER- FRAMBORET	CoRAL
Christophe BOUGAULT- GROSSET	CC Pays du Mont Blanc	Pierre OUVRIER- BUFFET	Com'Arly
Edith ALLARD	CC Pays du Mont Blanc	Frédéric REY	Com'Arly
Catherine PERRET	CC Pays du Mont Blanc	Philippe PRUD'HOMME	CC Pays de Faverges
Pierre BESSY	CC Pays du Mont Blanc	Christian BAILLY	CC Pays de Faverges
Philippe GARZON	Co.RAL		
DELEGUES PRESENTS – DELEGUES SUPPLEANTS :			
Léon GROSSET-JANIN	CC Beaufortain	Michel PERRIN	CoRAL
DELEGUES REPRESENTES : Edouard MEUNIER – CC Beaufortain ayant donné pouvoir à Raymond COMBAZ			
DELEGUES EXCUSES			
Carole JOGUET	CC Beaufortain	Nicole BERNARD- BERNARDET	Serraval
Edouard MEUNIER	CC Beaufortain	Patrick PECCHIO	CoRAL
Thérèse LANAUD	Le Bouchet Montcharvin	Colette GONTHARET	CoRAL
Bruno GUIDON	Serraval		
DELEGUES ABSENTS : SANS OBJET			

Récapitulatif– (n°/objet) :

	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2015	3
	COMMUNICATIONS : ARRETES ET DECISIONS PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES AU PRESIDENT	
	Décision n°2015-02 du 5 février 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l’opération « B1-402 Elaboration d’un plan de gestion des matériaux du Glapet » avec DYNAMIQUE HYDRO	3
	Décision n°2015-03 du 5 février 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l’opération « B1-605 Restauration de la franchissabilité de 3 seuils - Marthod » avec SAFEGE	3
	Décision n°2015-04 du 5 février 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l’opération « B1-402 Elaboration d’un plan de gestion des matériaux du Glapet » avec ASTERS	
	Décision n°2015-05 du 5 février 2015 – Convention d’informations réciproques relative à l’opération « D-101 Pose et relevé de sondes thermiques dans le lit de l’Arly » avec EDF	3
	Décision n°2015-06 du 13 mars 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre du renouvellement de la concession hydroélectrique du Dorinet	3
	Décision n°2015-07 du 16 mars 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l’opération C1-101 « Consultation relative à l’étude de mesures, analyses et propositions d’adaptation des régimes hydrologiques des cours d’eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort »	
	Décision n°2015-08 du 13 avril 2015 – Attribution du marché à procédure adaptée dans le cadre de l’opération B2-102 « Plan d’actions territorial des zones humides du Beaufortain »	4
	Décision n°2015-09 du 21 avril 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l’opération B2-102 « Plan d’actions territorial des zones humides du Beaufortain »	4
POINTS A L'ORDRE DU JOUR	FINANCES	4
	n°15-03 : Approbation des comptes de gestion 2014 par M. Le Receveur	4
	n°15-04 : Approbation du compte administratif 2014 du SMBVA	4
	n°15-05 : Décision modificative de crédit n°1 au budget du SMBVA	5
	n°15-06 : Avenant n°2 au marché : Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale - mission de suivi complémentaire année 2015	6
	RESSOURCES HUMAINES	7
	n°15-07 : Gratification des stagiaires	7
	OPERATIONS – PROGRAMMATION 2015 DU CONTRAT DE RIVIERE	7
	n°15-08 : Demande de subventions - Action C-102 : Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale, mission de suivi complémentaire année 2015	7
	n°15-09 : Action B2-101 : Animation territoriale : prise en compte à la gestion durable des zones humides, année 2015 - Demande de subventions	8
n°15-10 : Demande de subventions - Action D-201 à D-204 : Mise en œuvre d’outils d’information et de sensibilisation	8	
n°15-11 : Demande de subventions - Action D-301 : Cycle d’animations pédagogiques auprès des scolaires – année scolaire 2015/16	9	
n°15-12 : Adhésion du SMBVA à l’Association Rivière Rhône Alpes	10	
	CONSTAT POST CRUE 01 AU 03/05/2015	10
	>Retour sur évènement crue du 01 au 03 mai 2015	10
	>Dégâts constatés (non exhaustif) :	11
	>Echanges	12

La séance est ouverte par Philippe Garzon, président du SMBVA.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 FEVRIER 2015

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS : Arrêtés et Décisions pris en vertu des délégations données au Président

Décision n°2015-02 du 5 février 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l'opération « B1-402 Elaboration d'un plan de gestion des matériaux du Glapet » avec DYNAMIQUE HYDRO

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération « B1-402 : Elaboration d'un plan de gestion des matériaux du Glapet », la commune de Megève a attribué le marché au bureau d'études DYNAMIQUE HYDRO. Le SMBVA signe une convention de mise à disposition de données avec le bureau d'études DYNAMIQUE HYDRO dans le cadre de la réalisation de cette étude.

Décision n°2015-03 du 5 février 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l'opération « B1-605 Restauration de la franchissabilité de 3 seuils - Marthod » avec SAFEGE

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération « B1-605 : Restauration de la franchissabilité de 3 seuils - Marthod », la DDT73 a attribué le marché au bureau d'études SAFEGE. Le SMBVA signe une convention de mise à disposition de données avec le bureau d'études SAFEGE dans le cadre de la réalisation de cette étude.

Décision n°2015-04 du 5 février 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l'opération « B1-402 Elaboration d'un plan de gestion des matériaux du Glapet » avec ASTERS

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération « B1-402 : Elaboration d'un plan de gestion des matériaux du Glapet », Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie collecte des données depuis 2009 sur le secteur et s'engage à fournir gratuitement ces données brutes. Le SMBVA signe une convention de mise à disposition de données avec ASTERS dans le cadre de la réalisation de cette étude.

Décision n°2015-05 du 5 février 2015 – Convention d'informations réciproques relative à l'opération « D-101 Pose et relevé de sondes thermiques dans le lit de l'Arly » avec EDF

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'opération « D-101 : Pose et relevé de sondes thermiques dans le lit de l'Arly », compte-tenu de la présence de l'ouvrage hydroélectrique des Mottets en amont du site faisant l'objet des relevés d'une part, et de l'exploitation de la centrale hydroélectrique par EDF d'autre part. Le SMBVA, signe une convention d'information réciproque avec EDF pour la mise en œuvre de cette opération.

Décision n°2015-06 du 13 mars 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre du renouvellement de la concession hydroélectrique du Dorinet

Rapporteur : Philippe Garzon

Le SMBVA signe la convention de mise à disposition de données avec STATKRAFT France SAS dans le cadre du renouvellement de la concession hydroélectrique du Dorinet. Les données mises à disposition sont les études préalables du contrat de rivière réalisées entre 2008 et 2011.

Décision n°2015-07 du 16 mars 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l’opération C1-101 « Consultation relative à l’étude de mesures, analyses et propositions d’adaptation des régimes hydrologiques des cours d’eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort »

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l’opération C1-101 « Consultation relative à l’étude de mesures, analyses et propositions d’adaptation des régimes hydrologiques des cours d’eau à enjeux du bassin du Doron de Beaufort », le SMBVA signe une convention de mise à disposition de données avec le bureau d’études SEPIA Conseils. Les données de l’étude hydromorphologique des cours d’eau du bassin versant Arly, Eau et Territoire, 2010 sont fournies pour dans le cadre de la consultation concernant l’étude citée en objet.

Décision n°2015-08 du 13 avril 2015 – Attribution du marché à procédure adaptée dans le cadre de l’opération B2-102 « Plan d’actions territorial des zones humides du Beaufortain »

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l’opération B2-102 « Plan d’action territorial des zones humides du Beaufortain », une consultation a été lancée le 1^{er} septembre 2014, avec date de réception des offres fixées au 19 septembre 2014. Le marché est attribué, pour une durée de 24 mois, à la société AGRESTIS Eco-Développement, pour un montant de 47 705 € HT soit 57 246 € TTC.

Décision n°2015-09 du 21 avril 2015 – Convention de mise à disposition de données dans le cadre de l’opération B2-102 « Plan d’actions territorial des zones humides du Beaufortain »

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l’opération B2-102 « Plan d’actions territorial des zones humides du Beaufortain », le SMBVA signe une convention de mise à disposition de données avec le bureau d’études AGRESTIS pour la réalisation de cette étude.

FINANCES

n°15-03 : Approbation des comptes de gestion 2014 par M. Le Receveur

Rapporteur : Philippe Garzon

En application des articles L.5711-1 et L.2121-31 du CGCT, le Comité syndical doit se prononcer sur l’exécution de la tenue des comptes de M. Le Receveur pour l’année 2014.

Les comptes de gestion, retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par M. Le Receveur sont en tout point concordant avec les comptes administratifs, retraçant la comptabilité administrative tenue par M. le Président pour le budget principal.

Après avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve les comptes de gestion dressés par M. Le Receveur.

n°15-04 : Approbation du compte administratif 2014 du SMBVA

Rapporteur : Philippe Garzon

Le résultat du compte administratif 2014 du S.M.B.V.A se résume ainsi :

Libellés	Réalizations		
	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	216 171.93	7 160.17	223 332.10
Atténuation charge (remb personnel)	10 054,74		
Participation communes et autres gpt	83 186		
Subv Région/dép/Agence	122 931,19		
Dépenses	179 728.02	0.00	179 728.02
Charges à caractère générale	85 547 ,95		
Charge de personnel et frais assimilés	92 849,9		
Opération ordre transfert (dot amort)	1 330,17		
Résultat de l'exercice	36 443.91	7 160.17	43 604.08
Résultat reporté	20 444.45	- 5 829.25	14 615.20
Résultat de clôture	56 888.36	1 330.92	58 219.28

Le Président, Philippe Garzon remercie le service finances de la Mairie d'Ugine pour le travail réalisé en appui au SMBVA puis sort de la salle pour le vote. Pierre Bessy met au vote le compte administratif 2014.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical :

- approuve le compte administratif du S.M.B.V.A. tel qu'il est défini ci-dessus,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice soit 56 888.36 € en section de fonctionnement,
- affecte le résultat d'investissement de 1 330.92 € en section d'investissement

n°15-05 : Décision modificative de crédit n°1 au budget du SMBVA

Rapporteur : Philippe Garzon

Cette décision modificative de crédits porte sur la prise en compte au budget du SMBVA de l'affectation des résultats de l'exercice 2014,

Chapitre	Libellés	Pour Mémoire BP 2015	DM	Total Crédits 2015 avant nouvelle DM	Total décision modificative n° 1	Total crédits 2015 après DM
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	334 980,00		334 980,00	22 288,36	357 268,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	110 660,00		110 660,00	3 600,00	114 260,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 360,00		1 360,00		1 360,00
	Total dépenses de fonctionnement	447 000,00	0,00	447 000,00	25 888,36	472 888,36
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuation de charges	500,00		500,00		500,00
74	Dotations et Participations	415 500,00		415 500,00		415 500,00
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	31 000,00		31 000,00	25 888,36	56 888,36
	Total recettes de fonctionnement	447 000,00	0,00	447 000,00	25 888,36	472 888,36
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	2 360,00		2 360,00	330,92	2 690,92
001	Déficit d'investissement reporté	0,00		0,00		0,00
	Total dépenses d'investissement	2 360,00	0,00	2 360,00	330,92	2 690,92
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
10	Dotations fonds divers et réserves	0,00		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00		0,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 360,00		1 360,00		1 360,00
001	Solde exécution section d'investissement reporté	1 000,00		1 000,00	330,92	1 330,92
	Total recettes d'investissement	2 360,00	0,00	2 360,00	330,92	2 690,92

Philippe Garzon rappelle que l'affectation du résultat 2014 a été anticipée lors du vote du budget primitif 2014 avec une affectation de 1 000 € en section d'investissement et de 31 000 € en section de fonctionnement.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve la décision modificative de crédit n°1 au budget du SMBVA.

n°15-06 : Avenant n°2 au marché : Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale - mission de suivi complémentaire année 2015

Rapporteur : Philippe Garzon

Le marché initial prévoyait un suivi hydrologique et hydrogéologique sur une période de 1 an de novembre 2013 à novembre 2014 afin de mesurer un cycle hydrologique complet (basses, moyennes et hautes eaux).

Toutefois, les conditions hydrologiques de cette période n'ont pas permis de mesurer les basses eaux et l'étiage du cours d'eau avec les phénomènes d'assecs. Le manque de donnée est préjudiciable à l'analyse des données mesurées et ne permettra pas de répondre aux objectifs d'identification du fonctionnement du cours d'eau en basses eau et de l'origine des assecs.

Il est donc proposé dans le cadre de l'avenant 2 d'allonger la période de mesure d'un an, de novembre 2014 à novembre 2015 (suivi limnimétrique, suivi piézométrique, jaugeages ponctuels et différentiels).

Montant de l'avenant n°2 :

Montant HT : 6 600 €

Montant TTC : 7 920 €

% d'écart introduit par l'avenant : +14.15%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

Montant HT : 68 396 €

Montant TTC : 82 075 €

Philippe Garzon souligne que des ajustements techniques ont été trouvés afin de limiter le montant de l'avenant.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve l'avenant n°2 au marché : Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale -

RESSOURCES HUMAINES

n°15-07 : Gratification des stagiaires

Rapporteur : Philippe Garzon

Des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

Il est proposé de verser une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur. Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve le versement d'une gratification des stagiaires.

OPERATIONS – PROGRAMMATION 2015 DU CONTRAT DE RIVIERE

n°15-08 : Demande de subventions - Action C-102 : Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale, mission de suivi complémentaire année 2015

Rapporteur : Philippe Garzon

Dans le cadre de l'étude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale un suivi hydrologique et hydrogéologique annuel a été réalisé entre novembre 2013 et novembre 2014.

Toutefois, les conditions hydrologiques de cette période n'ont pas permis de mesurer les basses eaux et l'étiage du cours d'eau. Le manque de donnée est préjudiciable à l'analyse des données mesurées et ne permettra pas de répondre aux objectifs d'identification du fonctionnement du cours d'eau en basses eaux et de l'origine des assècs.

Il est donc proposé d'allonger la période de mesure d'un an, de novembre 2014 à novembre 2015. Cette prestation complémentaire fait l'objet de l'avenant n°2 au marché.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Maitre d'ouvrage : SMBVA
---------------------------------------	-------------------	-----------------	------------------	--------------------------

C-102 : Etude hydrologique et hydrogéologique de la Chaise et de sa nappe alluviale – suivi complémentaire 2015	7 920€	50 %	30 %	20 %
		3 960€	1 584€	1 584€

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve l'opération et son plan de financement afin de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et tout autre partenaire financier.

n°15-09 : Action B2-101 : Animation territoriale : prise en compte à la gestion durable des zones humides, année 2015 - Demande de subventions

Rapporteur : Philippe Garzon

A l'échelle du bassin versant de l'Arly, compte tenu des enjeux liés à la préservation des zones humides, des pressions actuelles et des dégradations constatées, il est nécessaire de mettre en place une dynamique d'animation territoriale pendant la durée du contrat de rivière afin de :

- sensibiliser les acteurs locaux, les élus des communes du bassin et le grand public,
- favoriser l'émergence de projets de mise en valeur, de restauration et de préservation des zones humides (cf. autres fiches actions),
- favoriser la prise en compte des zones humides dans les politiques d'aménagement.

Ce travail s'inscrit dans la continuité des actions mises en place en 2012, 2013 et 2014. Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly assure cette animation territoriale. Il s'appuiera sur la base de conventions, sur le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie et Asters afin d'obtenir un soutien technique et scientifique.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Maitre d'ouvrage : SMBVA
B2-101 : Animation territoriale 2015	9 150€	50 %	30 %	20 %
		4 575€	745€	1 830€

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve l'opération et son plan de financement afin de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et tout autre partenaire financier.

n°15-10 : Demande de subventions - Action D-201 à D-204 : Mise en œuvre d'outils d'information et de sensibilisation

Rapporteur : Philippe Garzon

Plusieurs actions concernant la mise en place d'outils d'information et de sensibilisation des acteurs locaux ont été inscrites au contrat de rivière.

Plusieurs opérations ont été mises en place depuis 2012 :

- **Lettre d'information du contrat de rivière** : conception, publication, distribution 25 000 exemplaires
- **Fiche Boite à outils** : conception, publication et diffusion numérique, 2 n° prévus

Pour 2015, il est proposé de poursuivre ces opérations et d'adapter les propositions initiales inscrites au contrat de rivière (exposition itinérante, module cartographique) afin de mettre en place un outil multimédia cartographique et panneaux sur site.

Le plan de financement est le suivant :

N° fiche action et intitulé opération	Montant total TTC	Agence de l'Eau	Conseil Régional	Maitre d'ouvrage : SMBVA
D-201, D-204, D207: Outils d'information et de sensibilisation	21 498 €	50%	30%	20%
		10 749 €	6 449 €	4 300 €

Plusieurs élus soulignent la nécessité de maintenir une publication papier de la lettre d'information permettant de toucher un public plus large que la diffusion numérique. Il est également précisé que la gestion de bases de données dans le cadre de diffusion de newsletter est difficile à gérer.

Philippe Garzon propose de s'appuyer sur les collectivités et personnes ressources et leurs réseaux de diffusion pour transmettre ces documents. Il rappelle également que tous les articles publiés sur le site internet et autres (lettre d'information, fiches boites à outils) ont vocation / peuvent être repris et diffusés par les collectivités.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve l'opération et son plan de financement afin de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional ou tout autre partenaire financier.

n°15-11 : Demande de subventions - Action D-301 : Cycle d'animations pédagogiques auprès des scolaires – année scolaire 2015/16

Rapporteur : Philippe Garzon

La mise en place de cycle d'animations pédagogique auprès des scolaires du bassin versant a été inscrite au contrat de rivière. Dans la continuité de la 1ère tranche d'animation menée au cours de l'année 2013/14, il est proposé de reconduire cette opération. Celle-ci a connu un franc succès, les classes volontaires ont ainsi bénéficié des animations conçues par l'équipe pédagogique de la FRAPNA Haute Savoie, prestataire pour le compte du SMBVA :

En 2013/14 : 21 classes soit près de 420 élèves,

En 2014/15 : 22 classes soit près de 380 élèves,

Le SMBVA propose sur les 26 communes du bassin versant 54 demi-journées par année scolaire, dans les classes de cycle 1, 2 ou 3 des écoles du bassin versant de l'Arly (39 écoles primaires et maternelles). Un maximum de 3 demi-journées par classe sur l'année sera appliqué. Les cycles d'animations seront construits avec les enseignants, en fonction de leurs projets.

Le montant de l'opération pour l'année scolaire 2015/16 s'élève à 18 837 € TTC. Cette opération est subventionnée à hauteur de 80% dans le cadre du contrat de rivière.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve l'opération et son plan de financement afin de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau, du Conseil Régional et de tout autre partenaire financier.

n°15-12 : Adhésion du SMBVA à l'Association Rivière Rhône Alpes

Rapporteur : *Philippe Garzon*

Créée le 13 août 1999, l'Association Rivière Rhône Alpes a pour rôle principal l'animation du réseau d'acteurs pour une gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences.

En 2014, l'association compte 290 adhérents dont 98 collectivités territoriales intervenant dans la gestion des milieux aquatiques : conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centres de recherche, associations... Le SMBVA adhère en tant que structure morale depuis 2013.

L'adhésion à l'Association Rivière Rhône Alpes permet aux élus et techniciens du SMBVA de :

Être informé des activités du réseau, notamment des journées et sorties de terrains, d'en bénéficier de façon prioritaire,

Bénéficier de tarifs préférentiels pour les journées techniques d'informations et formations, manifestations organisées par l'association ou par ses partenaires,

Accéder à votre espace membres sur www.riviererhonealpes.org et à l'ensemble des documents produits par l'ARRA (actes des journées techniques et diaporamas),

Le coût annuel de l'adhésion du SMBVA pour l'année 2015 est de 300 € TTC.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Comité Syndical approuve le renouvellement de l'adhésion annuelle du SMBVA à l'Association Rivière Rhône Alpes.

CONSTAT POST CRUE 01 AU 03/05/2015

> Retour sur évènement crue du 01 au 03 mai 2015

Durée de l'évènement : du vendredi 01 mai 0h au lundi 04 mai 12h, soit 4,5j

Nature: Crue de l'Arly et de ses affluents + Isère moyenne et aval ayant entraîné des débordements de cours d'eau, glissements de terrains massifs dans les gorges de l'Arly et très nombreux sur les communes de Flumet, La Giétaz, Hauteluçe, le Bouchet Megève.

Nombreuses perturbations et dégâts principalement localisées sur le Haut Val d'Arly, Val d'Arly, Aravis – Mont Charvin, Bisanne.

Causes: 2 épisodes pluvieux successifs ayant balayés les Alpes du Nord et les départements de la Savoie et Haute Savoie :

- 1er épisode, plus intense débute en milieu de nuit du jeudi 30 avril au vendredi 1er mai et se poursuit jusqu'au samedi 2 mai vers midi. La lame d'eau cumulée relevée sur le bassin versant et de 70 à 150mm selon les secteurs. Ces pluies sont accompagnées de fonte du manteau neigeux en altitude en raison d'un fort vent de Sud et d'un isotherme zéro au-delà de 3000 m.
- 2nd épisode, moins marqué intervenant sur des terrains saturés, couvre la période du 3 mai à 0h au 4 mai vers midi.

La première expertise réalisée par le CG73 (Etude expertise hydraulique de l'Arly à Moulin Ravier, mai 2015, CG73, ETRM), caractérise la crue de la façon suivante :

- Estimation du débit de pointe de l'Arly à Moulin Ravier entre 100 et 200 m³/s, la valeur de 150 m³/s paraissant la plus probable. La période de retour de ce débit de pointe est comprise entre 2 et 10 ans, la période de retour la plus probable étant 5 ans.

- Débit de pointe soutenu pendant près de 12 heures,
- Précipitations journalières ayant une période de retour proche de 100 ans, mais des intensités horaires médiocres avec une période de retour très inférieure à 10 ans.

>Dégâts constatés (non exhaustif) :

-Bassin versant Arly

Sur Megève et Praz sur Arly : apports massifs de matériaux sur le Glapet dans la traversée de Megève, incision du lit de l'Arly entre Megève et Praz sur Arly provoquant érosions de berges (déchetterie Megève, route front de neige Praz, stade de foot Megève, ...) et affouillement d'ouvrage (pont de Cassioz), apports massifs de bois morts formant des embâcles au niveau d'ouvrages (passerelle Praz sur Arly).

Sur la Giettaz : nombreux glissements de terrains sur les versants et sur les pistes de ski. Fortes érosions de berges sur l'Arrondine en amont et au droit du pont du Plan et au niveau du pont de l'Armois.

Glissements de berges sur le Nant de Jaillot.

Au niveau des Glières, mobilité du lit de l'Arrondine ayant entraîné des érosions de berges sur les 2 rives, impactant le mur en enrochement du point de rejet de la STEP de la Giettaz. Affouillement du pont du Plan. Glissement de terrain massif au niveau de la microcentrale de Manant.

A Saint Nicolas la Chapelle et Flumet nombreux glissements de terrain et débordement ponctuels lié à l'obstruction d'ouvrages (parking des Evettes).

Au niveau de la base de loisirs à Flumet, formation d'un embâcle massif au niveau du barrage Jiguet, rehaussement du fond du lit par l'apport massif de matériaux, entraînant un débordement de l'Arrondine, au niveau d'habitations en rive gauche, puis du plan d'eau, de la base de loisirs et en rive droite.

Au niveau des gorges, sur le replat de Moulin Ravier, glissement de terrain massif en rive gauche en amont du glissement de Cohennoz ayant conduit à la destruction de la passerelle et des 2 seuils (actuellement enfouis sous les matériaux).

Ce glissement de terrain qui était déjà suivi, a été activé par le sapement de son pied par l'Arly, dans ce secteur contraint. A noter que le glissement de terrain aval de Cohennoz a également été très actif lors de la crue, avec des coulées de matériaux continues observées.

Ce glissement amont estimé à 300 000 m³, a entraîné un dépôt de + 8 mètres de matériaux au plus fort de la crue sur Moulin Ravier provoquant une submersion de la RD1212. Puis en phase de décrue, une reprise des matériaux et une érosion de la RD1212 sur près de 400 mètres.

Les premières estimations donnent un dépôt de près de 200 000 m³ sur le secteur de Moulin Ravier et une reprise de 100 000 m³ par l'Arly vers l'aval.

Ces apports massifs se sont stockés sur la zone de Moulin Ravier, puis ont transités vers l'aval, avec des dépôts massifs dans la zone de replat suivante, c'est-à-dire au niveau de la traversée des usines à Ugine.

Des dépôts de + 2.5 à 3 mètres ont été constatés entraînant un remplissage plein bord du lit de l'Arly (premiers débordements sur la RD1212 au niveau seuil Mollières, fil d'eau en crête de digue au niveau de CEZUS, débordement centrale EDF de l'Arly), le comblement du seuil des Mollières (Gendron) et engravement complet de la prise d'eau du seuil, l'engravement des canalisations EDF, UGITECH, CEZUS : ouvrages Défeuilleur, Galetti.

Dans la traversée des gorges, de nombreux ouvrages de protection de la RD1212 ont été affouillés. Il faut aussi noter que la force du courant a entraîné le déplacement/glissement voir rupture de très gros blocs et/ou ouvrages de protection.

-Bassin versant Chaise

Nombreux dégâts sur le Bouchet Montcharvin, débordements de cours d'eau, affluents de la Chaise, liés à l'apport de bois morts, à l'obstruction d'ouvrage, glissements de terrains.

Au niveau de la Chaise médiane affouillement des piles du pont des Bossons, déstructuration du seuil de fixation aval et dégradation du seuil amont.

Engrèvement de la Chaise au droit du plan d'eau de Marzens en amont du gué, avec léger débordements sur le cheminement du plan d'eau.

Sur la Chaise aval, affouillement de la berge au droit de la prise d'eau de la rivière de contournement de la Chaise à Ugine.

-Bassin versant du Doron

Débordements ponctuels sur 2 sites du Doron à Beaufort et à Queige.

Nombreux glissements de terrain sur Hauteluçe.

>Echanges

Frédéric Rey pose la question de l'intervention sur l'entretien des boisements et l'enlèvement des nombreux embâcles, parfois massifs formés.

Philippe Garzon précise que ces travaux sont à charge des riverains. En cas de carence, puis dans le cadre de l'intérêt général, la commune et/ou la communauté de commune peut intervenir dans le cadre de ses compétences, voire d'une DIG pour les travaux d'entretien au titre de l'urgence.

Vis-à-vis des financements, des subventions peuvent être demandés au titre du FREE et du fond de solidarité. Le cas échéant, ces opérations peuvent être réalisées dans le cadre des enveloppes de travaux d'entretien et de restauration des boisements de berges relevant des DIG, financées à hauteur de 30 à 80% dans le cadre du contrat de rivière (cas de la CC Beaufortain, Com'Arly, CoRAL, Praz sur Arly – Megève, DIG en cours d'instruction).

Philippe Garzon précise que dans le cadre de l'avenant au contrat de rivière en cours de définition, des montants complémentaires seront demandées pour l'entretien des boisements de berges.

Frédéric Rey souligne l'urgence de l'intervention au niveau du glissement de terrain qui affecte la RD1212 à Flumet, lieu-dit le Jorraz au niveau de GEDIMAT. Un alternat de circulation a été mis en place par le TDL – CD73.

Philippe Garzon précise que ce site a été pris en compte par le TDL et que compte tenu des urgences il n'a probablement pas été possible d'intervenir tout de suite. Il est proposé que le SMBVA reprenne contact avec le TDL pour faire le point sur ce site.

Noël Bibollet, mairie de la Giettaz, précise que « si les travaux avaient été faits, il n'y aurait pas eu autant de dégâts », il ajoute que la gestion par l'ONF de coupes de bois pose question compte tenu des quantités de bois mort constatés dans les cours d'eau.

Philippe Garzon souligne que le SMBVA, syndicat qui fédère les collectivités du bassin, est entièrement mobilisé sur le terrain pour assister les collectivités dans l'organisation des travaux d'urgence. Le lien est fait au quotidien avec les services de l'état afin d'obtenir les autorisations pour les travaux au titre de l'urgence.

Il rappelle également que les actions inscrites au contrat de rivière depuis 2012, dont certaines concernant les sites impactés permettent de drainer jusqu'à 80% de subventions.

Philippe Garzon souligne l'émotion suscitée par cet évènement et précise que l'intérêt du territoire est de rester groupé.

Georges Meunier, mairie de Saint Nicolas la Chapelle se dit « atterré pas les contradictions des différents services qui ne lui apportent pas de solutions ». Il estime que le Préfet et ses services ne tiennent pas le même discours.

Il ajoute qu'il est nécessaire de mobiliser les budgets afin d'aider les communes sinistrées, n'ayant pas les moyens d'intervenir.

Frédéric Rey pose la question de la gestion du barrage des Mottets lors de la crue.

Sophie Lecacher précise que la gestion du barrage lors d'une crue se fait selon la consigne de chasse de l'ouvrage. Cette consigne est basée sur plusieurs étapes d'ouverture progressive en fonction des paliers de débits atteints. Cette consigne répond à des impératifs hydrauliques et sécuritaires.

La demande de retour d'expérience de la gestion de l'ouvrage lors de cette crue a déjà été formulée par le SMBVA auprès d'EDF. Les élus seront informés des informations transmises.

Raymond Combaz souligne la réactivité du SMBVA qui est intervenu sur Queige afin d'organiser des travaux, au titre de l'urgence, des travaux de rétablissement du Doron dans son lit initial et des travaux de confortement de berges.

Raymond Combaz demande que le SMBVA prenne les contacts nécessaires afin de faire mettre en ligne les données de la station hydrométrique de Villard-sur-Doron sur le site VIGICRUES http://www.vigicrues.gouv.fr/niv_spc.php?idspc=19 . A l'heure actuelle cette station est suivie uniquement par EDF.

Philippe Garzon et Annick Cressens précisent aux membres du comité syndical qu'ils peuvent faire confiance aux élus départementaux, mobilisés afin de soutenir le territoire. Ils remercient également les services du département, au niveau de la direction de l'environnement et du TDL qui sont largement présents et actifs sur le territoire depuis la crue. Philippe Garzon remercie également les services du SMBVA et services de l'état pour leur mobilisation.

Aucune autre question n'étant soumise au débat, M. le Président lève la séance à 20h00.

Ugine, le 21 mai 2015

Philippe Garzon

Président du SMBVA

Affiché du 29 juin au 29 août au siège du SMBVA à la mairie d'Ugine, transmis le 29 juin aux collectivités adhérentes pour affichage et diffusé sur le site du SMBVA : www.contrat-riviere-arly.com